UNSA, le Syndicalisme en positif !

Mars 2016

EIC LORCA
INFO DP

Un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 2015 par la Direction du Groupe Public Ferroviaire et les organisations syndicales. La délégation UNSA souhaite savoir quand sera versé l'intéressement ? Quelles seront les modalités pour que cette prime soit versée sur le PEE et donc exonérée d'impôts sur le revenu ?

L'intéressement devrait être versé en mai. Les agents seront questionnés individuellement par courrier courant avril, sur leur choix d'option de versement (a priori versement prévu sur PEG (plan d'épargne groupe) sauf si demande contraire de l'agent).
Les Etablissements devraient avoir davantage d'informations sur ce sujet dans les semaines à venir (communication EPIC à paraître).

La Direction n'a pas su nous répondre concernant les agents qui n'ont actuellement pas de PEE.

Assistants DPX : La délégation UNSA souhaite connaitre ou en est le projet de mettre un assistant pour 2 DPX ? Quelles seront les qualifications des assistants ?
Chaque UO est chargée, en fonction de ses contraintes et de ses particularités propres, de mener une réflexion sur la charge de travail des DPX et la mise en œuvre de mesures visant à recentrer l'encadrement de proximité vers son cœur de métier, c'est-à-dire le management et l'encadrement de son équipe.
Les solutions proposées seront étudiées et mises en œuvre selon leur efficacité.
Nous souhaitons des premières mises en œuvre avant l'été.

Enfin nos revendications ont été entendues ! Cette mise en place doit permettre de créer des embauches, elle ne doit pas se faire à CO équivalent. Pour l'UNSA, les assistants doivent pouvoir assurer d'autres missions que la logistique.

CCR AC Metz Ville : La délégation UNSA souhaite connaitre comment la Direction compte combler les postes vacants
L'embauche par anticipation de 3 ATTTS en septembre 2015 permettra de combler les postes vacants à venir. L'EIC travaille également à la mutation d'un agent de l'UO d'Hagondange pour Juin 2016.

La Direction reconnait qu'il subsiste un problème : personne de veut d'un roulement et d'autres ont demandé à le quitter. Elle s'engage à revoir la mise en place de COTRA dès que nécessaire.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

CCR : La radio TETRA Metz Ville ne fonctionne toujours pas correctement malgré plusieurs interventions de l'ASTI. Cela a un impact direct sur la régularité et est source d'irritation pour les agents. La délégation UNSA souhaite savoir ce que la Direction compte faire pour remédier à cette situation ?

Une nouvelle remontée a été effectuée le Vendredi 04 Mars auprès des services compétents au sein de l'Infralog et de l'EIC :

- Au pôle développement pour la partie EIC.
- Au dirigeant de l'Asti pour la partie Infralog

Pour l'UNSA la situation est inadmissible, elle crée des conflits entre l'Escale et Infra.

CCR : La délégation UNSA et les agents voudraient savoir quand le MGPT fonctionnera-t-il correctement ? Quelle est la position de la Direction avec les DFV papier inopinées ? Faut-il les refuser ?

Nous n'avons pas de date précise quant au fonctionnement nominal du MGPT.
Le mainteneur de l'infra, MOETTX, ISI, et autres services gérant la maintenance des ordinateurs PORCROS en service de l'IHM1 CCR Lorraine travaillent actuellement à résoudre les problèmes d'interfaces.
En parallèle deux actions sont engagées :

1) Depuis début Mars le SE charge manuellement le fichier MGPT tous les jours de la semaine, ce qui évite l'action de l'Aide CC vis-à-vis du chargement.
2) PRI va procéder le Jeudi 10 Mars à un essai sur site visant à envoyer via un « ordinateur ESSAI » un AJT de PORCROS vers MISTRAL.

Cet essai est destiné à écarter l'hypothèse d'une anomalie logiciel.
Concernant les DFV papier inopinées, une note de gare détaillée sera rédigée. Elle précisera les règles concernant l'accord des travaux.

Poste D Triage Troyes st Luc: Le planning des EF est reçu à J-1 avant 17h mais ne fait pas apparaitre les manœuvres. Concernant Europorte, le programme est reçu une semaine à l'avance mais il est obsolète. En effet, il comporte 8 SDM sur 10 trains. Ainsi des annulations de trains et des mises en marches inopinées sont de mise toute la semaine. L'organisation devient très difficile. La délégation UNSA souhaite savoir quand la Direction compte faire le nécessaire pour arranger cette situation

Cette situation a été signalée au CRNE Champagne-Ardenne qui s'est rapproché de l'EF Europorte. Depuis le début de l'année, la situation s'améliore.

Pour l'UNSA, la Direction n'a aucune influence sur Europorte. La situation n'a malheureusement pas évolué.

Poste de Vendeuvre:
-Le poste est vacant depuis le 1er Septembre. Une embauche était prévue avec une sortie école pour avril. Nous avons appris que la personne ne viendrait plus car les besoins sont plus urgents sur Saint Dizier. La délégation UNSA souhaite connaitre comment la Direction compte remédier à cette situation ?
-La délégation UNSA souhaite également connaitre quand sont prévus les travaux ? (porte, fenêtres des toilettes, pannes à répétition des ascenseurs)

Le poste de Vendeuvre sera couvert par une embauche 2016.
Une demande a été faite auprès de l'ABE pour les fenêtres des toilettes.

Plusieurs départs en retraite sont prévus sur les sites de Saint Dié des Vosges et Raon l'étape. La délégation UNSA souhaite savoir comment la Direction compte elle anticiper ces remplacements ?

La difficulté en matière de GPEC sur cette ligne est bien identifiée. Différentes propositions ont été effectuées en groupe de travail avec les représentants du personnel, notamment celle sur les passerelles pour laquelle un dispositif concret a été mis en œuvre avec l'EV.

L'UNSA restera vigilante sur l'évolution des remplacements sur cette ligne.

La délégation UNSA demande à connaitre tous les contrats passés avec d'autres établissements ou entreprises concernant des prestations assurés par des agents de l'EIC ? Quel montant représente ces contrats ?

L'EIC a des contrats de prestations croisées avec les établissements suivants :
DFCA, G&C ESV CA, G&C ESV LEE, TER CA, TER LOR, TER Picardie, VFE Axe Est.
L'ensemble de ces prestations est facturé à hauteur d'un million d'euros.

FORMATION :

La délégation UNSA demande combien d'agents ayant eu le TTMV lors des précédentes promotions sont en attente d'affectation ?

Un agent reçu TTMV en 2012 qualification D à Sedan et non mobile.
Un agent reçu au TTMV en 2014 va être nommé sur Thionville.
Un agent reçu au TTMV en 2015 n'est pas nommé (attente du D-2-18 avant d'accepter un poste de TTMV).

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

ATEF : La délégation UNSA demande les résultats de la session 2014/2015 et le nombre de ceux embauchés ensuite à la SNCF sur le périmètre de l'EIC LORCA et du CFCF de NANCY?

11 ATEF sont entrés dans le cursus de formation au CFCF de Nancy en septembre 2014. 8 d'entre eux ont été embauchés en tant qu'ATTOP au terme du parcours.

License PRO : La délégation UNSA demande les résultats de la session 2014/2015 et le nombre de ceux embauchés sur le périmètre de l'EIC LORCA et du CFCF de NANCY?

12 LIPRO sont entrés dans le cursus de formation au CFCF de Nancy en septembre 2014. 9 d'entre eux ont été embauchés en tant qu'ATTTS au terme du parcours (1 démission le 10/09/2014, 2 non validations des ITEMS).

ATT TS nouvelle formule : La délégation UNSA demande un retour d'expérience sur les taux de réussite, démissions, questionnaire des stagiaires, commentaires sur les prises de postes des agents du périmètre de l'EIC LORCA et du CFCF de NANCY.

5 ATT TS "nouvelle formule en 11 mois" ont terminé leur cursus dans de bonnes conditions. Un 6° sera évalué une seconde fois sur le MF REMED début avril. A ce stade, il semblerait que la nouvelle formule donne de meilleurs résultats en terme de formation. Il est un peu tôt pour analyser les éléments relatifs aux prises de postes.

Titre 4 OCF : La délégation UNSA demande un retour d'expérience sur les taux de réussite, démissions, questionnaire des stagiaires de l'EIC LORCA et du CFCF de NANCY.

9 TITRE 4 OCF sont entrés dans le cursus de formation au CFCF de Nancy en juin 2015. 1 stagiaire a démissionné le 08/09/2015 pour raisons personnelles. Les 8 autres terminent leur parcours le 17 mars par les épreuves ACVU. 1 agent doit être repris sur 1 ITEM ACDV.
4 TITRE 4 sont entrés dans le cursus au CFCF de Viroflay en septembre 2015.

L'UNSA est favorable à l'alternance si elle ne fait pas baisser le niveau de sécurité.

CET : La délégation UNSA demande, par collège, le nombre de jours épargnés dans le CET pour le compte courant et distinctement celui de fin de carrière.

En 2015: 5 496 jours ont été épargnés sur le CET compte courant et 2 727 épargnés sur le CET compte fin d'activité.
En 2016, les épargnes sont gelées jusqu'en avril dans l'attente de la mise en production de la nouvelle version de l'application CET
Ces données ne sont pas suivies par collège

L'UNSA-Ferroviaire a signé un accord qui améliorent globalement le CET.

Pour rappel les nouveautés et droits améliorés :

- Suppression de l'ancienneté minimale requise pour ouvrir un CET.
- Possibilité d'utiliser des jours du sous-compte fin d'activité en complément de jours issus du sous-compte courant.
- Alimentation du CET possible partiellement pour les agents mis à disposition.
- Utilisation possible à partir d'1 jour de CET (au lieu de 5 minimum auparavant).
- Souplesse dans les procédures de demande.
- A défaut de réponse à une demande de CET dans les 2 semaines, la demande est réputée acceptée ; les contre-propositions de dates ne sont plus limitées à 1 seule.
- Possibilité d'utiliser le sous-compte de fin d'activité par exercice d'activité à durée réduite.
- Prise en compte de situations familiales exceptionnelles pour l'utilisation du CET, notamment pour les aidants familiaux.
- Possibilité d'utiliser le CET en complément du congé paternité avec abondement de 1 jour pour une utilisation de 1 à 7 jours pris et 2 jours à partir de 8 jours pris, jusqu'à 31 jours maximum y compris congé de paternité légal
- Monétisation possible.

Pour mémoire, quelques autres caractéristiques du CET, inchangées :

- Nombre maximum de jours pouvant être déposés : 10
- Abondement de 1 jour par année civile dès le premier jour affecté au CET.
- Plafond du nombre de jours figurant au sous-compte courant : 20 jours
- Plafond du nombre de jours figurant au sous-compte de fin d'activité : 250 jours y compris abondement.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

Décret-Socle V2

Toujours très loin du compte !

Paris, le 14 mars 2016

L'UNSA-Ferroviaire vient de prendre connaissance de la version 2 du décret-socle, dite "stabilisée". Une première lecture montre quelques évolutions à la marge. Ces évolutions ne répondent cependant toujours en rien, face aux aspirations sociales et de nécessité du maintien et du renforcement de la sécurité des circulations, au sein de la SNCF et des Entreprises Ferroviaires...

Les revendications de l'UNSA plus que jamais d'actualité !

- **Mettre fin au dumping social sauvage entre Entreprises Ferroviaires du secteur !**
- **Harmoniser un haut niveau social pour l'ensemble des salariés de la branche !**
- **Acter et pérenniser le renforcement de la sécurité des circulations !**

Au sortir d'un mouvement social (SNCF et Entreprises Ferroviaires) ayant rassemblé pas loin de 40% de grévistes, le Ministère de tutelle reste sourd quant à la nécessité impérieuse de règles obligatoires de hauts niveaux, applicables à l'ensemble des Entreprises Ferroviaires. Le Transport et le Ferroviaire en particulier, ne peuvent souffrir de règles de travail en moins disant social, au seul argument du coût agent, bien éloigné des fondamentaux sécuritaires.

RH00077 Sédentaire/Roulant comme texte de référence !

L'**UNSA** poursuit son travail et lobbying auprès des parties prenantes, afin que nos textes règlementaires actuels régis par le RH00077, soient pris en référence pour les personnels sédentaires et roulants, quels que soient leurs collèges (exécution, maitrises ou cadres).

L'**UNSA** revendique dans ce sens, d'envisager un décret de rattrapage permettant de sécuriser et consolider la construction finale.

Les négociations sur la Convention Collective, entre syndicats et UTP (SNCF et Entreprises Ferroviaires), reprennent concernant l'organisation du temps de travail.

L'**UNSA-Ferroviaire**, seconde force syndicale de la branche, entend porter haut et fort la voix des salariés concernant la défense de l'organisation et des conditions de travail...

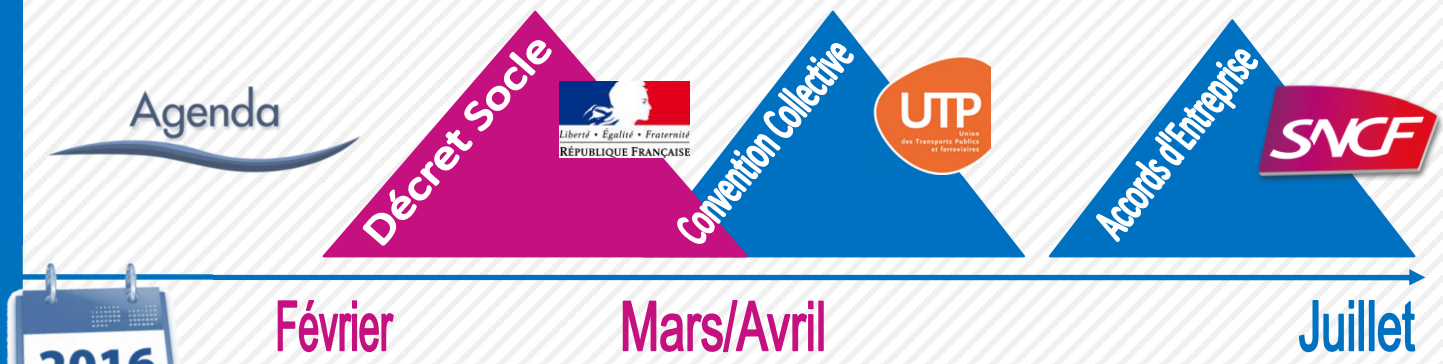

Retrouvez toutes nos analyses et propositions en ligne

Pour un Nouveau Cap Social SNCF et ferroviaire !

UNSA-Ferroviaire, 56 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS Tél. 01 53 21 81 80
www.unsa-ferroviaire.org - federation@unsa-ferroviaire.org

Décret-Socle V2

unsa-ferroviaire.org